

Efficace et transparent

Administration des utilisateurs pour les clients d'entreprise dans l'E-Banking

Désormais, vous pouvez gérer vous-même les utilisateurs dans UBS e-banking et saisir, traiter, supprimer ou modifier en un tournemain les autorisations de vos collaborateurs.

En tant qu'entreprise cliente d'UBS, vous pouvez dès à présent faire activer la fonction gratuite « Administration » dans l'E-Banking et gérer vous-même les autorisations de vos collaborateurs. Vous simplifierez ainsi vos procédures et travaillerez nettement plus efficacement. Mais surtout, vous gagnerez du temps, car il n'y aura plus d'envoi par la poste ni de contrats sur papier.

Vos principaux avantages en un coup d'œil

- Transparence sur les autorisations de vos utilisateurs E-Banking
- Plus d'efficacité dans la gestion de l'E-Banking
- Procédure simple pour enregistrer et modifier les autorisations
- Activation directe de nouveaux services dans l'E-Banking
- Exécution aisée de l'obligation de documentation

Deux administrateurs pour votre sécurité

La gestion des autorisations dans l'E-Banking est soumise au principe du double contrôle, chaque modification devant être effectuée par deux « administrateurs » ; pour les simples consultations, un seul administrateur suffit. Si vous souhaitez utiliser l'ensemble des fonctions de la gestion des utilisateurs, commencez par désigner deux administrateurs dans votre entreprise ou votre groupe d'entreprises. Ils géreront les autorisations d'accès de vos collaborateurs. Veuillez noter que les administrateurs puissent uniquement accorder des autorisations pour les relations bancaires pour lesquelles ils sont eux-mêmes autorisés.

Gestion aisée des utilisateurs

En tant qu'administrateur, vous pouvez utiliser les fonctions suivantes dans l'E-Banking :

- Consultations :
 - liste de tous les détenteurs de droits d'accès avec leurs autorisations
- Gestion des détenteurs de droits d'accès :
 - saisie de nouveaux détenteurs d'autorisation
 - modification, suppression ou remplacement de détenteurs existants (transfert de contrats ou autorisations existants)
- Octroi d'autorisations :
 - accès aux relations bancaires au sein du groupe d'entreprises
 - Authorizations for queries, payments, trading, products and contracts, and mobile banking
- Commande et gestion de moyens d'accès tels que l'Access Card ou le lecteur de carte
- Consultation et acceptation de conventions électroniques
- Visa pour les documents contractuels, ainsi qu'activation et impression desdits documents

A noter

Les relations bancaires commerciales et privées requièrent des contrats E-Banking séparés si vous souhaitez bénéficier de la gestion des utilisateurs. En outre, les autorisations dans l'E-Banking peuvent différer des autorisations de contact personnel avec la banque. C'est la raison pour laquelle UBS ne vérifie plus séparément les opérations des administrateurs. Les actions des administrateurs sont placées sous votre responsabilité.

Intéressé(e) ? Etape suivante

Vous souhaitez gérer vous-même efficacement les utilisateurs dans UBS e-banking ? Adressez-vous sans attendre à notre assistance Clientèle entreprises (tél. 0844 853 001). Dès que vous aurez signé et retourné le contrat complémentaire, nous activerons la fonction « Administration » pour vous.